## COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHONE) ARRÊTÉS DU MAIRE 2023

## Arrêté n° SG-2023-15

Nature: Institutions et vie politique (5.4)

## Délégation de fonction d'officier d'état civil à une conseillère municipale

Le Maire de FRANCHEVILLE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L. 2122-32,

CONSIDÉRANT que le Maire et les adjoints sont de plein droit officiers d'état-civil,

**CONSIDÉRANT** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1: La délégation de fonction d'officier d'état civil est donnée à Madame Caroline PARIS, conseillère municipale, afin de procéder à la célébration du mariage qui aura lieu à la mairie le 10 juin 2023 à 14 heures 45.

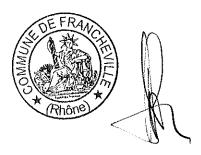
**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié sur le site internet de la commune

Et copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône
- Monsieur le Procureur de la République

Fait à Francheville, le 31/05/2023



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20230531-Art2023-15-AR Date de télétransmission : 31/05/2023 Date de réception préfecture : 31/05/2023